



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné

QUE lors de sa séance ordinaire du 13 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 694-22 décrétant une dépense et un emprunt de 306 200 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de construction d'un rond-point sur la rue de Zurich et la rue de Falun.

QUE le règlement numéro 694-22 est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 14 septembre 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 14 septembre 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier



CANTLEY

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Télec. : 819 827-4328
www.cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2022 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2022-MC-271 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 694-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 306 200 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ROND-POINT SUR LA RUE DE ZURICH ET LA RUE DE FALUN

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2022-MC-241 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 694-22 décrétant une dépense et un emprunt de 306 200 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaires aux travaux de construction d'un rond-point sur la rue de Zurich et la rue de Falun, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 30 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 694-22 décrétant une dépense et un emprunt de 306 200 \$ pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'oeuvre spécialisée nécessaires aux travaux de construction d'un rond-point sur la rue de Zurich et la rue de Falun.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 14 septembre 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 694 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 306 200 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ROND-POINT SUR LA RUE DE ZURICH ET LA RUE DE FALUN

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux pour la fourniture de matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux de construction d'un rond-point sur la rue de Zurich et la rue de Falun pour un total de 306 200 \$, conformément à l'évaluation des coûts produits par le Service des travaux publics en date du 30 août 2022, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 306 200 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 306 200 \$, et ce, sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



CANTLEY

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Télec. : 819 827-4328
www.cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 septembre 2022 dûment
convoquée et à laquelle il y avait quorum

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 14 septembre 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE A
Règlement d'emprunt

Service des travaux publics No: 694-22
Date: 30-août-22

Estimation budgétaire pour la construction d'un rond-point sur la rue de Zurich et la rue de Falun

Description sommaire des coûts	Montants (Taxes en sus)		
	Rond-point Falun	Rond-point Zurich	TOTAL
Déboisement, débroussaillage et essouchement (approx. 800m2)	4 602 \$	4 602 \$	9 205 \$
Remise en état des lieux	20 218 \$	20 218 \$	40 436 \$
Nettoyage de ponceau		760 \$	760 \$
Déplacement de barrière existante	2 302 \$		2 302 \$
Fourniture et mise en place de revêtement de protection en pierre	10 098 \$	3 082 \$	13 181 \$
Reprofilage de fossé (entre maison #8 et #12)	403 \$	1 173 \$	1 575 \$
Déblais de première classe	8 700 \$	15 300 \$	24 000 \$
Déblais de deuxième classe	4 575 \$	4 650 \$	9 225 \$
Fondation granulaire MG-20, 150 mm d'épaisseur	16 387 \$	11 491 \$	27 878 \$
Sous-fondation granulaire MG-56, 300 mm d'épaisseur	30 022 \$	22 243 \$	52 265 \$
Membrane géotextile type II pour chaussée	4 475 \$	3 222 \$	7 697 \$
Terre végétale type 1, épaisseur 100 mm + ensemencement	1 149 \$	2 191 \$	3 340 \$
Raccordement d'entrée privée en gravier	980 \$	2 040 \$	3 020 \$
Raccordement d'entrée privée pavée	750 \$		750 \$
Mesures environnementales pour le contrôle de l'érosion	500 \$	500 \$	1 000 \$
Contingence	16 000 \$	13 000 \$	29 000 \$
Ingénierie	18 000 \$	17 000 \$	35 000 \$
Surveillance	12 500 \$	11 000 \$	23 500 \$
Contrôle qualité	4 000 \$	3 500 \$	7 500 \$
TOTAL (avant taxes)	155 662 \$	135 971 \$	291 633 \$

TOTAL (Taxes en sus) :	291 633 \$
Taxes irrécupérables	<u>14 545 \$</u>
GRAND TOTAL	<u>306 178 \$</u>
Règlement d'emprunt :	<u>306 200 \$</u>

Signée à Cantley le 14 septembre 2022



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier